



## Prevoyance aide paiement.....

Par **ticettac**, le **22/06/2015** à **16:12**

Bonjour je suis bénéficiaire d'un capital décès entreprise mon ami est décédé en 2014 à ce jour la société APICIL refuse le versement de ce capital car ils évoquent qu'il pourrait y avoir des enfants nés avant... (Après une recherche en généalogie il est prouvé qu'il n'y a aucun enfant) C'est le notaire de la famille du défunt qui a fait les recherches en généalogies). Est-ce le refus de celui-ci est que les héritiers acceptent ou non la succession et qu'ils signent

Apicil me demande une attestation pour le prouvé mais le notaire en charge de la succession dont je ne fais pas parti ni même ce capital je suppose refuse de me le fournir et donc tout reste bloqué.

Ce que je ne comprends pas c'est que ce capital n'a rien à voir avec la succession normalement et qu'APicil a bien une lettre de mon ami qui dit que je suis bénéficiaire ils m'ont répondu par écrit en 2001 que cela était bien pris en considération j'en ai une copie.

Comment puis-je obtenir cette attestation ? Puis-je demander à un autre notaire ? Quel papier puis-je fournir pour le prouvé car tout est bien écrit sur papier ils ont ma pièce d'identité, j'ai fourni le livret de famille, tous les papiers demandés et j'ai l'impression qu'on me mène en bateau .... En gros que puis-je faire ? Puis-je saisir la médiation est-ce trop tôt ? Dois-je saisir la justice ? . Quel est votre avis et que dois-je faire..je suis perdu

Merci d'avance

Bien Cdt